

C.A.F.E. Practices Résumé des réactualisations des fiches d'évaluation. Version 3.4

Réactualisations des fiches d'évaluation

Toutes les modifications ci-dessous sont applicables à la fois aux fiches d'évaluation générales mais aussi des petits producteurs, sauf indication contraire.

Indicador	V3.3	V3.4
SR-HP1.4 (Fiche d'évaluation générale seulement)	La direction garde une trace écrite des salaires payés sur une période d'au moins un an avec le détail de tous les salaires, heures supplémentaires effectuées et déductions. En ce qui concerne les usines, les heures ET les jours travaillés doivent également être inclus dans les registres.	La direction garde une trace écrite des salaires payés sur une période d'au moins un an avec le détail de tous les salaires, heures supplémentaires effectuées et déductions. <i>En ce qui concerne les usines et entrepôts, les heures et les jours travaillés doivent également être inclus dans les registres.</i>
SR-HP1.17	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : Des intermédiaires peuvent être utilisés mais uniquement lorsque la loi du pays le permet. Dans le cas où l'on a recours à des intermédiaires, la conformité aux exigences légales pourra être prouvée lors de la vérification.	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : Des intermédiaires peuvent être utilisés mais uniquement lorsque la loi du pays le permet. Dans le cas où l'on a recours à des intermédiaires, la conformité aux exigences légales pourra être prouvée lors de la vérification. Tous les documents au sujet des intermédiaires seront disponibles au moment de l'inspection pour ainsi s'assurer de la pertinence des indicateurs liés à la Responsabilité Sociale.
SR-HP4.1	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'employeur ne devra en aucun cas embaucher, directement ou indirectement, une personne âgée de moins de 14 ans.	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'employeur ne devra en aucun cas embaucher, directement ou indirectement, une personne n'ayant pas l'âge légal de travailler ou âgée de moins de 14 ans (Conventions 10 et 138 de l'OIT).
SR-HP4.2	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'embauche de mineurs de 14 ans ou plus autorisés à travailler suit toutes les exigences légales incluant, sans s'y limiter, les heures de travail, les rémunérations, l'éducation, les conditions de travail, et n'entrera pas en conflit ou n'empêchera en aucun cas leur accès à l'éducation.	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'embauche de mineurs autorisés à travailler suit toutes les exigences légales incluant, sans s'y limiter, les heures de travail, les rémunérations, l'éducation, les conditions de travail, et n'entrera pas en conflit ou n'empêchera en aucun cas leur accès à l'éducation (Convention 10 de l'OIT).
SR-HP4.3 (Fiche d'évaluation générale seulement)	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'employeur applique une politique de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, l'âge ou la religion telle que le prévoit la Convention 111 de l'OIT. <i>Politique écrite nécessaire pour les plantations de grande/moyenne taille et les stations de lavage ayant plus de 5 employés.</i>	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'employeur applique une politique de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, l'âge ou la religion (Convention 111 de l'OIT). <i>Une politique écrite est requise pour les plantations de grande/moyenne taille ainsi que pour les usines et entrepôts ayant plus de 5 employés.</i>
SR-HP4.4	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'employeur applique une politique qui interdit le recours au travail forcé, l'exploitation, la servitude, le travail des détenus. <i>Politique écrite nécessaire pour les plantations de grande/moyenne taille et les usines de traitement ayant plus de 5 employés.</i>	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'employeur applique une politique qui interdit le recours au travail forcé, l'exploitation, la servitude, le travail des détenus (Conventions 29, 97, 105 et 143 de l'OIT). <i>Une politique écrite est requise pour les plantations de grande/moyenne taille ainsi que pour les usines et entrepôts ayant plus de 5 employés.</i>

SR-WC2.1	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : Les enfants en âge scolaire légal vont à l'école et ne travaillent pas durant les heures de classe.	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : Les enfants en âge d'aller à l'école et vivant sur le site ou qui accompagnent un membre de leur famille travaillant sur ce même site doivent se rendre en classe.
SR-WC4.5 (Fiche d'évaluation générale seulement)	En ce qui concerne toutes les zones de travail fermées, un plan d'évacuation écrit existe en cas d'incendie ou d'urgence. <i>Applicable aussi bien pour les plantations que pour les usines.</i>	En ce qui concerne toutes les zones de travail fermées, un plan d'évacuation écrit existe en cas d'incendie ou toute autre urgence. <i>Un tel plan est applicable aussi bien pour les plantations que pour les usines et entrepôts.</i>
SR-MS1.1	n/a	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'entité est capable de fournir à Starbucks, ou son entité tierce impliquée, une transparence complète sur l'ensemble des opérations, des règles, des processus ainsi que tout autre document revêtant pertinence particulière. Les registres de paies et autre carte de pointage fournis par la direction sont correctes et complètes.
SR-MS1.2	n/a	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : Toute somme d'argent ou autre présent de toute sorte ne peuvent pas être offerts à Starbucks ni à son entité tierce impliquée.
SR-MS1.3	n/a. Cet indicateur est l'un des fondements du programme qui <u>ne sera pas</u> évalué par les inspecteurs.	<u>TOLÉRANCE ZÉRO</u> : L'entité démontre un réel engagement dans le cadre d'entreprendre des dispositions pour ainsi permettre l'amélioration dans le processus actuel.
CG-CB1.5	Les canopées forestières sont constituées de plusieurs variétés d'arbres.	Les canopées forestières dans les zones productives sont constituées de plusieurs variétés d'arbres.
CG-CB1.6	Les espèces envahissantes ne sont pas utilisées pour les canopées forestières.	Les espèces envahissantes ne sont pas utilisées pour les canopées forestières dans les zones productives.
CG-CB1.7	Lorsque les conditions le permettent, les épiphytes endémiques, les lianes de différentes tailles sont maintenues dans les canopées forestières.	Lorsque les conditions le permettent, les épiphytes endémiques, les lianes de différentes tailles sont maintenues dans les canopées forestières des zones productives.
CG-CB1.8	<u>POINT SUPPLÉMENTAIRE</u> : Les canopées forestières sont maintenues à des niveaux biologiques significatifs (le niveau des canopées forestières change le microclimat de la ferme, produit une couche de feuilles importante sur le sol et crée un habitat naturel pour un grand choix de plantes et d'animaux, etc.).	<u>POINT SUPPLÉMENTAIRE</u> : Les canopées forestières dans les zones productives sont maintenues à des niveaux biologiques significatifs (le niveau des canopées forestières change le microclimat de la ferme, produit une couche de feuilles importante sur le sol et crée un habitat naturel pour un grand choix de plantes et d'animaux, etc.).
CG-CB1.10	<u>POINT SUPPLÉMENTAIRE</u> : Au moins 75% des canopées forestières sont composées de variétés endémiques et/ou les canopées forestières se composent d'au moins 10 variétés endémiques pour lesquelles il est prouvé qu'elles contribuent à la conservation de la biodiversité endémique.	<u>POINT SUPPLÉMENTAIRE</u> : Au moins 75% des canopées forestières dans les zones productives sont composées de variétés endémiques et/ou les canopées forestières se composent d'au moins 10 variétés endémiques pour lesquelles il est prouvé qu'elles contribuent à la conservation de la biodiversité endémique.

CG-CB1.11	<p><u>POINT SUPPLÉMENTAIRE</u>: La canopée forestière ombragée se compose d'au moins 2 couches de végétation identifiables.</p>	<p><u>POINT SUPPLÉMENTAIRE</u>: La canopée forestière ombragée dans les zones productives se compose d'au moins 2 couches de végétation identifiables.</p>
CP-EC1.2	<p>Le café en parche est séché au soleil (ou en patios) ou bien séché d'une autre manière efficace au niveau énergétique (serres, lits surélevés, systèmes de séchage solaire).</p>	<p>Au moins 25% du café en parche est séché au soleil (en patios) ou bien séché d'une autre manière efficace au niveau énergétique (serres, lits surélevés, systèmes de séchage solaire).</p>
CP-MT1.1 (Fiche d'évaluation générale seulement)	<p><u>TOLÉRANCE ZÉRO</u>: L'usine de départage dispose d'un système de suivi des C.A.F.E. Pratiques depuis l'achat initial jusqu'au lieu d'exportation.</p>	<p><u>TOLÉRANCE ZÉRO</u>: L'entité dispose d'un système de suivi des C.A.F.E. Pratiques depuis l'achat initial jusqu'au lieu d'exportation.</p>